

N° 8175. CONVENTION (N° 120) CONCERNANT L'HYGIÈNE DANS LE COMMERCE ET LES BUREAUX, ADOPTÉE PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL À SA QUARANTE-HUITIÈME SESSION, GENÈVE, 8 JUILLET 1964<sup>1</sup>

---

#### RATIFICATION

*Instrument enregistré auprès du Directeur général du Bureau international du Travail*  
le :

21 juin 1993

JAPON

(Avec effet au 21 juin 1994.)

---

---

<sup>1</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 560, p. 201; pour les faits ultérieurs, voir les références données dans les Index cumulatifs n°s 8 à 13, et 15 à 18, ainsi que l'annexe A des volumes 1106, 1302, 1460, 1562, 1681 et 1722.